

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LES AGISSEMENTS DE CANADIAN ARCTIC GAS PIPELINE LIMITED QUANT À LA COMMISSION BERGER—DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme l'avocat-conseil de la Commission Berger, M. Ian Scott, a déclaré à maintes reprises que la Canadian Arctic Gas Pipeline Limited n'avait présenté ni mémoires ni documents au sujet d'autres routes pour l'aménagement du pipe-line de gaz naturel de l'Arctique et que, aux questions que lui posait un journaliste en dehors de l'enquête, il a répondu que le retard dans la production de rapports pouvait donner lieu à un retard dans les audiences de la Commission, le gouvernement songe-t-il à communiquer lui-même, ou par l'intermédiaire de l'Office national de l'énergie, avec la Canadian Arctic Gas Pipeline Limited, pour lui signaler la nécessité de présenter tous les documents exigés par la Commission afin que celle-ci puisse procéder de façon méthodique?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je vais examiner la suggestion du député. Le gouvernement est d'avis que la Commission Berger devrait poursuivre ses activités sans qu'il y ait intervention ou interruption de la part du gouvernement. Je vais examiner la chose pour voir si cette initiative peut être considérée comme une ingérence de notre part.

LE PIPE-LINE DU MACKENZIE—DEMANDE DE PRISE DE DÉCISION APRÈS ÉTUDE DU RAPPORT BERGER

M. James Gillies (Don Valley): Il me semble qu'une intervention du gouvernement ou de l'Office national de l'énergie pour s'assurer que la Commission est en mesure de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées ne saurait être considérée comme une ingérence dans l'exercice normal des fonctions de la Commission. J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le gouvernement peut-il nous assurer vraiment qu'on n'entreprendra pas la construction du pipe-line ou qu'une décision ne sera pas prise à ce sujet avant que la Commission Berger ait présenté son rapport?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je puis affirmer, comme une chose absolument certaine, qu'aucune décision ne saurait être prise avant la présentation d'un rapport de l'Office national de l'énergie. Sauf erreur, la Commission Berger aura terminé son rapport bien avant que l'Office ait terminé le sien.

M. Gillies: Ai-je compris le ministre? A-t-il dit qu'on ne prendrait pas de décision au sujet du pipe-line avant que la Commission Berger ait terminé son rapport?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, d'après le programme établi—et le juge Berger l'a dit lui-même—cela me paraît une conclusion raisonnable.

Questions orales

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LES ATTRIBUTIONS ET LE PROJET DE PIPE-LINES DU GRAND NORD

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur l'Orateur. Comme dans des déclarations précédentes le ministre a dit que l'Office national de l'énergie est un tribunal indépendant chargé de veiller sur les intérêts du public, peut-il nous assurer qu'entre 1970 et 1975, l'Office n'a absolument rien eu à voir avec les projets du pipe-line du Nord.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si l'honorable représentante veut bien consulter la loi sur l'Office national de l'énergie, elle constatera que c'est non seulement un tribunal de réglementation mais que le Parlement lui a confié un rôle consultatif auprès du gouvernement. Je devrai vérifier les dossiers, mais si j'ai bonne mémoire, des représentants de l'Office, notamment, l'ancien président et le président actuel, ont de fait agi comme conseillers auprès du gouvernement qui a établi les directives que l'on suit actuellement en ce qui concerne les pipe-lines du Nord.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je ne parle pas des directives du gouvernement concernant les pipe-lines, ni de leur formulation ou du rôle consultatif de l'Office à cet égard. Je demande au ministre si cet organisme de réglementation indépendant qu'est l'Office national de l'énergie a participé d'une manière quelconque au projet de pipe-line au cours de cette période.

M. Macdonald (Rosedale): Si l'honorable représentante voulait bien faire un peu plus de recherches à ce sujet, elle constaterait que l'Office étudie bien sûr les demandes à cet égard. Si elle parle de l'élaboration des directives générales du gouvernement dont j'ai parlé, l'Office y a évidemment participé. Si elle parle de la préparation des demandes individuelles, ce n'est évidemment pas son rôle. Je suis certain que l'Office a fait preuve d'une grande discrétion à cet égard.

* * *

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'OPINION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'EFFICACITÉ DE LA LOI

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. La loi sur le contrôle des investissements étrangers a été adoptée par le Parlement en raison des inquiétudes exprimées par les Canadiens à l'égard de la mainmise étrangère en général au Canada et surtout de la mainmise américaine. Récemment, le ministre des Finances a fait directement allusion à ce problème lorsqu'il a déclaré qu'une bonne partie du déficit de notre balance commerciale avec les États-Unis n'était pas sans rapport avec cette situation. Étant donné l'interprétation faite des conversations du premier ministre avec les hommes d'affaires d'Allemagne de l'ouest et celle du récent discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à New York, le gouvernement s'inquiète-t-il toujours du problème de la mainmise étrangère? D'autre part, le premier ministre considère-t-il